

Modifier ou supprimer un règlement

Suppression ou remboursement ?

L'annulation d'un règlement permet d'annuler une erreur de saisie.

Le remboursement correspond à la sortie effective d'un montant déjà encaissé.

Pour créer un remboursement, merci de suivre la [procédure en cliquant ici](#).

Modifier un règlement

La modification d'un règlement n'est pas autorisée conformément à la réglementation.

Il est nécessaire **d'annuler le règlement**, puis de le **recréer** avec les informations correctes.

Supprimer un règlement

À partir du journal des factures ou de la facture

- Rendez-vous sur la facture concernée ou dans la liste des factures.
- Cliquez sur **le montant total de la facture** pour ouvrir la **liste des règlements**
- Cliquez sur **la corbeille** depuis la ligne du règlement à annuler
- Un règlement d'annulation est créé

À partir du journal des règlements

- Cliquez sur la **corbeille** à droite du règlement concerné

En réalité, le règlement n'est pas supprimé, mais annulé comptablement par un nouveau règlement négatif, selon les règles fiscales en vigueur.